

DEC21057DAJ

**Décision du 21 juin 2021 portant prolongation du mandat de M. Rémy BEAUFRERE en qualité de
Directeur des Services d'Appui du Centre de recherche Clermont-Auvergne-Rhône-Alpes**

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 (note de service n°2020-23) portant délégation de signature au bénéfice de M. Fabrice MARTY, Directeur Général Délégué aux Ressources

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 (note de service n°2020-02) fixant la liste des Centres de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement et leur dénomination respective,

Vu la décision du 19 mai 2020 portant prolongation du mandat de M. Rémy BEAUFRERE en qualité de Directeur des Services d'Appui du Centre de recherche Clermont-Auvergne-Rhône-Alpes du 18 juillet 2020 et jusqu'au 17 juillet 2021,

Vu la décision du 14 juin 2021 portant renouvellement du mandat de M. Fabrice MARTY en qualité de Directeur Général Délégué aux ressources (DGDR), pour une durée de quatre ans à compter du 15 juin 2021,

Décide :

Article 1 :

A compter du 18 juillet 2021 et jusqu'au 31 juillet 2021, M. Rémy BEAUFRERE, Ingénieur de Recherche, est prolongé dans ses fonctions de Directeur des Services d'Appui du Centre de recherche Clermont-Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Paris, le 21 juin 2021



P/ Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement et par délégation,

Le Directeur Général Délégué aux ressources,

Fabrice MARTY